

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

L' an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 22 présents à la séance,

PRESENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Pascale PARPEX, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Assunta MESMIN donne procuration à M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Pascal GIAFFERI donne procuration à Mme Pascale FLAMANT, M. Philippe HAZARD donne procuration à Mme Emilie BOZIO-MADE, Mme Martine VAN WENT donne procuration à Mme Françoise RUSSO-MARIE, M. Jacques VILLEMUR donne procuration à Mme Pascale PARPEX, Mme Caroline BASTIDE donne procuration à M. Franck-Eric MOREL, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Louise BOMPAIRE, M. Thomas PARDOUX donne procuration à Mme Marie SANCHO, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à Mme Nadia IDORANE, Mme Dominique BLANCHET donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE

ETAIENT EXCUSES :

Mme Chloé DUCHAUSSOY

ETAIENT ABSENTS :

Mme Marlène DA SILVA

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur Hôtel de Ville BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

54, Grande Rue

BP 76

92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10

📠 01 75 19 41 20

✉ mairie@ville-sevres.fr

🌐 www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

05 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20221124-2022-070-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 24 novembre 2022
DÉLIBÉRATION : Désignation de représentants de la Ville pour siéger au sein de divers organismes.

N°2022/070

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R421-14 à R421-19, relatifs à la composition des conseils d'administration des collèges et des lycées,

Vu les délibérations n°2020/120 du 17 décembre 2020 et n°2021/072 du 30 septembre 2021 portant désignant de représentants de la Ville pour siéger au sein de divers organismes,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Sont désignés pour représenter la commune au conseil d'administration du collège de Sèvres :

Membre titulaire

- M. Christophe CHABOUD

Membre suppléant

- Mme Anne TEXIER

ARTICLE 2.

Sont désignés pour représenter la commune au conseil d'administration du lycée Jean-Pierre Vernant :

Membre titulaire

- Mme Nadia IDORANE

Membre suppléant

- Mme Anne TEXIER

ARTICLE 3.

Ces dispositions annulent et remplacent la délibération n°2020/120 du 17 décembre 2020 et les articles 2 et 3 de la délibération n°2021/072 du 30 septembre 2021.

ARTICLE 4

Décide, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, de ne pas recourir au scrutin secret pour les élections.



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE.

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :